

Nous vous rappelons que les règles d'hygiène simples telles que le lavage des mains, l'utilisation de mouchoirs en papier restent une **barrière physique** importante contre la transmission virale.

Qu'en est-il de la vaccination ?

Il faut différencier vaccination saisonnière et vaccination de la grippe A.

La grippe saisonnière :

Comme chaque année, une vaccination contre la grippe saisonnière est proposée aux personnes à risques et travaillant en collectivité ainsi qu'aux personnes qui le souhaitent.

Ce vaccin est arrivé dans les pharmacies et délivré sous ordonnance ou avec le coupon remis par la Sécurité Sociale.

Ce vaccin n'est pas actif contre la grippe A.

La grippe A :

Il est inutile de demander à votre médecin traitant une ordonnance pour ce vaccin qui ne sera par ailleurs pas disponible en pharmacie.

La vaccination se fera en centre de vaccination, vraisemblablement sur Wattrelos, par du personnel dédié. Les catégories prioritaires définies par l'Etat recevront au fur et à mesure de l'arrivée des vaccins un bon envoyé au domicile par la Sécurité Sociale. Les personnes de santé seront vaccinées sur les lieux professionnels.

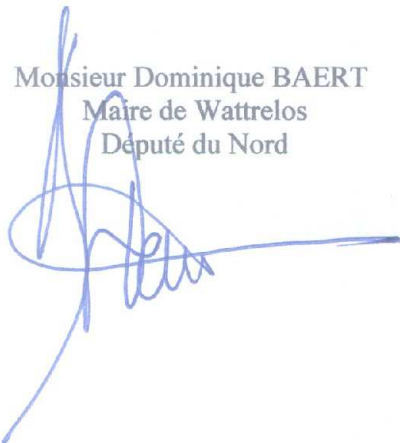
Rendez nous visite régulièrement sur le site pour les nouvelles recommandations :

Site de la ville de Wattrelos : <http://www.ville-wattrelos.fr/>

Site du Centre Hospitalier : <http://www.ch-wattrelos.com/>

Et pour plus de renseignements : <http://www.grippeaviaire.gouv.fr/>
(pour se préparer à une pandémie)

Monsieur Dominique BAERT
Maire de Wattrelos
Député du Nord



Docteur Anne DUQUESNOIS
Praticien Hospitalier au CH de Wattrelos,
et Adjointe à la Santé



Monsieur Jean-Pierre MARQUILLIE
Directeur du Centre Hospitalier
de Wattrelos

